

Charte Qualité pour l'Accessibilité et l'Accueil des Personnes Handicapées (version du 01/09/2024)

PRÉAMBULE :

La mission de FORMAVDK est de garantir un accès égal à la formation pour tous. Nous considérons que chaque individu, quelle que soit sa situation ou son handicap, a le droit de bénéficier d'une formation de qualité, dans un environnement accueillant et adapté à ses besoins. Cette charte qualité définit nos engagements pour l'accessibilité et l'accueil des personnes handicapées.

I. NOS ENGAGEMENTS :

■ Égalité et Non-Discrimination :

Assurer un accès égal à nos formations pour toutes les personnes, indépendamment de leur handicap.

■ Accès Physique :

Veiller à ce que nos installations soient accessibles à tous, en respectant les normes d'accessibilité en vigueur.

■ Adaptabilité :

Mettre en place les aménagements nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

■ Formation continue de notre personnel :

Garantir que notre personnel est formé et sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées.

■ Communication :

S'assurer que toutes nos communications, qu'il s'agisse de documentation ou de supports numériques, soient accessibles.

■ Retours et Améliorations :

Encourager les retours d'expérience pour améliorer constamment nos services et nos installations.

II. Nos Actions :

■ Accueil et Orientation :

Former le personnel d'accueil pour garantir un accueil chaleureux et adapté.

Mettre en place une signalétique claire et accessible dans nos locaux.

■ Adaptation des Moyens Pédagogiques :

Proposer des supports pédagogiques variés et adaptés (audio, gros caractères, etc.).

Utiliser des outils technologiques adaptés lorsque cela est nécessaire.

■ Environnement d'Apprentissage :

Assurer l'accessibilité des salles de formation.

Disposer de matériel adapté (matériel informatique adapté, etc.).

■ Accompagnement Individualisé :

Proposer un accompagnement personnalisé pour les personnes en situation de handicap, en collaboration avec les référents handicap régionaux.

■ Feedback Continu :

Mettre en place un système de retour d'expérience pour recueillir les avis et suggestions des stagiaires.

Organiser des sessions de feedback régulières pour améliorer constamment nos services.

III. COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES :

Nous travaillerons en étroite collaboration avec :

- ▼ Les associations œuvrant pour l'inclusion des personnes handicapées.
- ▼ Les référents handicap régionaux.
- ▼ Les experts en accessibilité.

IV. SUIVI ET MISE À JOUR :

Cette charte est un document vivant. Elle sera régulièrement mise à jour pour refléter les améliorations et les évolutions dans notre approche de l'accessibilité et de l'accueil des personnes handicapées.

Nous invitons l'ensemble de nos collaborateurs, formateurs et stagiaires à s'engager à nos côtés pour faire de ces principes une réalité au quotidien.